

## LE MOT DU MAIRE



Chères administrées,  
Chers administrés,

Je voudrais d'abord avoir une pensée très forte pour toutes les familles en deuil sur la commune et qui ont perdu un être cher : à la fin de l'année 2012 et en début d'année 2013, Danilo MANFE, Maria DELOISON, Reine ALEXANDRE, Gisèle STAMPETTA, Régine CAILHETON et Serge DELORD nous ont quittés. C'est toujours un morceau de la vie de notre village qui s'en va !

L'année 2012 a connu un certain nombre de réalisations au chapitre des travaux : la fin des travaux sur les bâtiments de l'ancienne école. - salle des associations, cabinet infirmier ouvert le 1<sup>er</sup> octobre, maison d'assistantes maternelles opérationnelle début avril 2013 ; l'isolation phonique du logement communal situé 6 rue du Presbytère ; pour l'éclairage public, la mise en place d'un point lumineux sur la petite zone commerciale en bordure de la D813 et le remplacement des lampadaires "boule" au lotissement Croix de Lugat ; pour le stade de football, le changement des cages de but sur le terrain d'honneur.

L'année 2013 va être concernée par d'autres réalisations : l'aménagement d'un atelier technique sur un nouvel espace - en prolongement de la nouvelle salle des associations - afin de l'agrandir et de respecter les mises aux normes portant sur l'utilisation des produits ; le changement des lampadaires "boule" au lotissement Chemin de Gontaud ; la préparation des dossiers pour les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes afin de se mettre en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité - sanitaires, cuisine, local rangement du mobilier, loges...

Tous mes remerciements vont aux associations lesquelles, grâce au bénévolat, dynamisent la commune ; au personnel communal largement sollicité ; aux membres du conseil municipal investis par leurs idées et leurs décisions dans le présent et l'avenir de notre collectivité !

Au moment où ces lignes sont écrites, le recensement est terminé : il s'est bien déroulé grâce à l'investissement positif de Rolande MARCO et de Myriam RICHARD mais nous n'avons pas encore le résultat chiffré.

Permettez-moi de vous souhaiter une très bonne année de solidarité et d'espoir en faisant vôtre cette pensée d'Albert Camus : " Le bonheur est la plus grande des conquêtes, celle qu'on fait contre le destin qui nous est imposé".



Mon équipe et moi-même restons à votre disposition.  
Bonne lecture.

Le maire

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## NUMÉROS UTILES

### COMMUNE

#### MAIRIE

 **05.53.64.10.18**

**Fax 05.53.83.67.60**

**E.mail** : mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr

Horaires de la mairie : lundi 13h - 18h  
mardi 8h - 13h  
mercredi 8h - 12h / 14h - 17h  
jeudi 8h - 12h  
vendredi 8h-12h / 13h-17h

#### ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

DUMAS Angélique « Laubarède » : **05.53.93.84.54 / 06.79.70.25.29**

Maison d'assistantes maternelles : **05.53.94.37.69 / 06.08.90.65.46**

**: 06.11.30.86.02**

**: 06.23.49.48.28**

POTIER Véronique " Les Barlaques" : **05.53.64.69.29**

#### INFIRMIERE LIBERALE :

Marie Claudia RAZAFIARISON "place des tilleuls" : **06.12.98.41.13**

#### POMPIERS DE MARMANDE

 **18**

112 depuis un portable

*ligne administrative*

 **05.53.89.38.10**

#### GENDARMERIE DE MARMANDE

 **05.53.64.83.00**

 **17 Police / Gendarmerie**

#### RAMASSAGE DES DECHETS


Tous les mercredis matins sauf jours fériés pour les ordures ménagères et tous les 15 jours sauf jours fériés, pour les autres déchets domestiques, à l'exception du verre.

Pour toutes réclamations appeler : Val de Garonne Agglomération, service environnement

 **05.53.64.40.46**

#### TRÉSORERIE MARMANDE MUNICIPALE


16 boulevard Fourcade

 **05.53.64.01.55**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

## ÉQUIPEMENT


### **VEOLIA EAU**

 **0 811.902.903**

avenue Marius Paul OTTO - service clientèle et urgences

### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)**


10 rue du 8 mai 1945

 **05.53.64.83.30**


### **EDF-GDF**

41 avenue Charles Boisvert

*dépannage électricité*

 **0 810.33.47.10**


*dépannage gaz*

 **05.53.66.68.68**


## SANTÉ - SOCIAL

### **POLE EMPLOI**

35 rue Portogruaro


 **0811 550 100**

### **ASSAD VIRAZEIL**

 **05.53.20.02.54**

### **ASSEDIC du SUD-OUEST**


18 rue des Isserts

 **05.53.76.06.60**

### **ASSISTANTES SOCIALES**

**Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

Mme LEMOINE Tatiana

 **05.53.67.78.95**


MSA Marmande, 124 avenue Jean Jaurès

Horaires d'ouverture de l'agence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 16h30

### **Régime Général**

Melle DE BORTOLI, assistante sociale

Permanences, Centre médico-social à Marmande- sur rendez-vous

 **05.53.64.65.45**


### **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F)**

Permanence d'un agent administratif rue Fourton (derrière le cinéma Comoedia).


Tous les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

### **HÔPITAL DE MARMANDE**

Standard

 **05.53.20.30.40**

Urgences SMUR

 **05.53.20.30.00**

SAMU

 **15**

# INFOS ADMINISTRATIVES

## **1° - Voter**

### Carte d'électeur

Mairie du domicile. Gratuite.

Fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile (facture EDF, télécom...)

Condition : avoir 18 ans révolus

### Révision de la liste électorale

La révision étant close le 31 décembre 2013, l'inscription sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Par contre, pour les jeunes qui auront 18 ans d'ici le 31 décembre 2013, l'inscription sur la liste électorale se fait automatiquement.

En outre, la loi du 12 mai 2009 a apporté un assouplissement pour l'inscription tardive sur les listes électorales ; toute personne ayant changé de domicile pour motif professionnel pourra s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales et ce même après leur clôture ; désormais, c'est la commission administrative communale et non plus le tribunal de grande instance qui est chargée de l'instruction des demandes d'inscription tardive.

### Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez donner une procuration à un membre de votre famille ou à un ami ; il suffit de vous rendre à la gendarmerie, muni d'une carte d'identité et de faire une déclaration sur l'honneur.

La personne qui vote peut avoir 2 procurations dont 1 établie à l'étranger.

## **2° - Jeunes -Recensement à 16 ans**

Suite à la suppression du service militaire national par la loi du 28 octobre 1997, les garçons et filles, dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, doivent se rendre à la mairie de leur lieu de résidence, pour se faire recenser. Ils doivent être munis d'une carte d'identité, du livret de famille des parents et, le cas échéant, d'un justificatif de la nationalité française. On leur remet une attestation de recensement qui sera nécessaire pour s'inscrire à des examens et concours comme le BEP, le BAC, le permis de conduire... ; pour effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) avant l'âge de 18 ans.

Désormais, la JAPD s'est européanisée : en effet, elle intègre une dimension européenne avec des informations sur les droits et les devoirs des citoyens européens, la défense européenne et un documentaire sur une Europe tournée vers l'avenir.

## **3° - Carte d'identité**

Validité 10 ans

A demander à la Mairie du domicile uniquement.

Pièces à fournir : un extrait de naissance ou photocopie du livret de famille des parents

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile

la carte d'identité périmée

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, il est soumis à un droit de timbre de 25€, lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le dossier n'est plus instruit par la sous-préfecture de Marmande mais par la sous-préfecture de Villeneuve -Lot.

## **4° - Carte grise**

La carte grise est désormais délivrée en Sous-Préfecture.

Délivrance immédiate.

Horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture : Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

## **5° - Permis de conduire**

Au mois de septembre 2013, le permis de conduire avec ses 3 volets roses se transformera en une carte plastifiée à puce de type carte de crédit, afin de se conformer à la directive de l'Union européenne. Les titulaires de l'ancien permis rose devraient recevoir à domicile la nouvelle carte plastifiée à partir de 2014. Elle sera valable quinze ans. De toute façon, les anciens formats resteraient quand même valables jusqu'au 20 janvier 2033 !!!

## **6° - Carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne**

Validité 10 ans

Mairie du domicile

Pièces à fournir : Ancienne carte de séjour (renouvellement)  
Passport ou carte d'identité du pays ressortissant  
4 photos récentes  
justificatif de ressources et de domicile  
acte de naissance, acte de mariage

## **7° - Copie conforme**

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

## **8° - Extrait du casier judiciaire**

Ministère de la justice -107 rue Landereau, 44300 NANTES CEDEX

Gratuit. Photocopie du livret de famille et une enveloppe libellée et affranchie.

Soit par internet

## **9° - Fiche d'état-civil**

Supprimée depuis le 28 décembre 2000. Elle est remplacée par la photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité.

## **10° - Livret de famille**

Mairie du lieu du mariage. Gratuit.

En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Divorce : l'ex-conjoint(e) pourra obtenir un duplicata.

## **11° - Sortie du territoire**

L'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Désormais, lorsqu'un mineur voyage à l'étranger, seul ou accompagné, il doit être muni soit de sa carte nationale d'identité soit de son passeport en cours de validité.

## **12° - Papiers d'identité si vous allez à l'étranger**

Disposer d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un extrait du casier judiciaire avec l'apostille (sceau) du tribunal de Rennes.

## **13° - Passeport biométrique**

Le nouveau passeport électronique comporte en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant les informations figurant à la page 2 de l'ancien passeport avec la photographie du titulaire. Il remplace le passeport actuel ; mais si vous détenez un passeport délivré avant la mise en œuvre du passeport, électronique, il reste valable jusqu'à la date de péremption : durée de validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Où faire la demande du passeport biométrique ?

MARMANDE	Mairie de Marmande Place Clémenceau tél : 0553930950	www.mairie-marmande.fr ou mairie@mairie-marmande.fr	Lundi au Vendredi 8h15-12h 13h30 à 17h30 Samedi 9h à 12h
TONNEINS	Mairie de Tonneins Place Zoppola tél : 0553798300	www.mairie-tonneins.fr ou contact@mairie-tonneins.fr	Lundi 13h30 à 17h Mercredi 9h à 12h Jeudi 13h30 à 17h

### Remarques importantes

- Seules les **mairies habilitées** à recevoir les demandes de passeport biométrique peuvent accueillir les demandes.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre s'effectuent **dans la même mairie**.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre nécessitent la **présence physique et personnelle** du demandeur, accompagné, pour les mineurs, de la personne majeure détentrice de l'autorité parentale ou pour les majeurs sous tutelle, du représentant légal.
- Au moment du dépôt de la demande et du retrait du titre, le demandeur doit être muni d'un **document d'identité** avec photographie ou de tout autre document avec photographie, de même que la personne majeure détentrice de l'autorité parentale pour les mineurs ou le représentant légal pour les majeurs sous tutelle.

## 14° - Visa pour les Etats-Unis

Si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Cette réglementation s'applique également pour les mineurs.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous :

- 1 - soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis

Le coût de ce visa a été fixé à 85€, coût variant selon le taux de change.

Vous pouvez prendre connaissance de la procédure de demande de visa en consultant le site internet de l'ambassade des Etats-Unis ([www.amb-usa.fr](http://www.amb-usa.fr)) ou téléphoner au 0810.26.46.26 (communication payante de 14,50€)

- 2 - soit vous demandez la délivrance d'un passeport à lecture optique auprès de la mairie habilitée.

Si vous ne faites que transiter par les Etats-Unis pour vous rendre dans un autre pays, vous devez également être titulaire d'un passeport à lecture optique.



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 6 décembre 2012  
18 janvier, 21 février 2013

## COMMUNE

### Finances,

- **Tarifs de la salle des fêtes** : augmentation de 5€ sauf pour l'annulation de la location cf p.12
- Tarifs inchangés pour le cimetière, la salle des associations au lac des Prairies
- **Comptes administratifs (CA) 2012** : votés à l'unanimité
  - ❖ CCAS( Centre Communal d'Action Sociale)  
Résultat de clôture : 238,48€
  - ❖ Commune - excédent de fonctionnement 43436,38€  
- déficit d'investissement 104248,70€  
- excédent de fonctionnement cumulé 135620,99€
- **Budget primitif 2013** : voté à l'unanimité
  - ❖ CCAS : fonctionnement équilibré à 1500€

### Personnel communal,

- **Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)** : Renouvellement du contrat de Joël OPPESSIONS, pour une durée de 6 mois, à compter du 7 novembre 2012.
- **Protection sociale complémentaire** : participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire des agents, dans le cadre du contrat sur le risque prévoyance : 5€ par agent soit 240,00€ par an.

### Bâtiments communaux,

- **Maison d'assistantes maternelles**
  - ❖ Avenant de travaux supplémentaire aux travaux prévus
    - avenant maçonnerie, zinguerie : 1499,00€ HT, 1792,80€ TTC
    - avenant menuiserie : remplacement de 4 stores par des volets roulants électriques 1076,00€ HT, 1286,90€ TTC
  - ❖ Réfection de la toiture : travaux réalisés par l'entreprise Bruno COAT pour un montant de 8601,71€ HT, 10287,65€ TTC. Fonds de concours de Val de Garonne Agglomération, à hauteur de 50% de l'autofinancement soit 4300,86€.
  - ❖ Fixation du montant du loyer mensuel à acquitter par l'association des assistantes maternelles : 350,00€
- **Cabinet infirmier,**  
Attribué à Mme Marie Claudia RAZAFIARISON, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, pour un loyer mensuel de 380,00€.

- **Salle des fêtes,**
  - ❖ Convention signée avec la Socotec pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité 528,00€. HT, 631,49€ TTC
  - ❖ Achat de 10 tables : devis de Comat et Valco d'un montant de 539,00 HT. 664,64 TTC.
  
- **Eglise,**
  - ❖ Réparation des colonnes du clocher : devis retenu de l'entreprise NHP Services pour un montant de 4098,28€ TTC
  - ❖ Changement des abat-sons, grillages de protection contre les oiseaux : devis attendus Pour ces travaux, un appel d'offres sera lancé et une réserve parlementaire a été demandée
  
- **Logement communal (6 rue du Presbytère)**  
Travaux d'isolation phonique pour un montant de 1204€ HT ; par conséquent, le montant du loyer a été augmenté et passe à 300,00€.

### **Site du lac des Prairies,**

Travaux de nettoyage du chenal et des abords du lac (débroussaillage, élagage) par l'Association Environnement plus et piégeage de ragondins : coût 2710€

### **Atelier technique,**

Aménagement d'un atelier technique : devis estimatifs maçonnerie – toiture, charpente 22924,23€ HT, 27417,38€ TTC ; demande d'un fonds de concours à Val de Garonne Agglomération, à hauteur de 50% de l'autofinancement.  
L'architecte retenue est Mme Marie LAGROYE.

### **Equipement,**

- **Stade de football,**
  - ❖ Achat de cages de football pour remplacer celle du terrain d'honneur : devis retenu de Discount collectivités montant 1167€ HT 1395,73€ TTC
  - ❖ Signature d'une convention avec la ville de Marmande, via le service des sports, pour le contrôle de cet équipement et d'autres équipements sportifs
  
- **Secrétariat de mairie,**  
Acquisition de 2 fauteuils ergonomiques : devis de Buro + 444,00€ HT, 531,02€ TTC ; de 2 claviers et souris sans fil : devis d'Alpha 47 46,38€ HT, 55,47€ TTC.
  
- **Maison d'assistantes maternelles**  
7000€ budgétés pour l'achat de lits, couchettes, transats, tables, chaises, meuble, réfrigérateur, bureau, équipements récréatifs extérieurs...
  
- **Débit de boissons licence IV,**  
Achat de la licence IV pour un montant de 5000€, à l'ancien restaurant Non-Stop qui a fermé en décembre 2012. L'objectif est de garder cette licence sur la commune, soit de la louer aux associations soit de la vendre à un éventuel restaurateur qui viendrait s'établir sur la commune.



## Divers

- **Animations,**
  - Spectacle du 6 octobre 2012 au profit de l'Association Grégory Lemarchal afin d'aider la recherche sur la mucoviscidose : 2430,00€ sont reversés à l'association
  - Spectacle "Non, mais!" de Sébastien Laffargue 8 décembre 2012 : prestation scénique et technique 500€.
  - Arbre de Noël de la commune : spectacle de Baba Lou, le magicien 450,00€.  
Pour l'Arbre de Noël 2013, une convention a été signée avec le clown Pin Pin pour un montant de 400,00€.
  
- **Convention avec la Préfecture,**
  - Pour la télétransmission (par voie électronique) des actes soumis au contrôle de légalité : par exemple les délibérations du Conseil municipal ; la convention sera renouvelée d'une année sur l'autre, par tacite reconduction.
  
- **Centre de gestion départemental,**
  - Renouvellement du versement de la cotisation -0,76% de la masse salariale – au centre de gestion 47, pour financer les missions Santé et sécurité au travail et Expertise en gestion des ressources humaines
  
- **Redevances d'occupation du domaine public,**
  - Pour 2013,
    - Distribution du gaz, pour 745,01 mètres de canalisation, la redevance est de 140,00€
    - ERDF, 193,00€
    - France Télécom, 630,00€
  
- **Recensement,**
  - ❖ Création de 2 emplois d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet pour la période du 17 janvier au 16 février 2013 : ont été nommées Mmes Rolande MARCO et Myriam RICHARD.
  - ❖ Désignation d'un coordonnateur communal pour contrôler les opérations de recensement, en la personne de la secrétaire de mairie, Mme Christine GUILBAUD.
  
- **Commission de révision des listes électorales,**
  - Remplacement de Mr René BRULE dont le mandat est arrivé à terme, par Mr Alain MANEYROL
  
- **Motion relative à l'exploitation du gaz de schiste,**
  - Opposition du Conseil municipal à l'exploitation par fracturation hydraulique du gaz de schiste, en raison des risques lourds pour la santé et l'environnement.
  
- **Syndicat eau 47,**
  - Auquel le Syndicat eau assainissement Nord Marmande a transféré les compétences eau et assainissement.
  - Election des délégués : titulaire Jocelyne LABAT-MANGIN  
suppléante Laetitia VERONESE
  
- **Rapports,**
  - ❖ Approbation du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
  - ❖ Approbation du rapport d'activités 2011 du Syndicat mixte du SCOT (schéma de cohérence territoriale) Val de Garonne.

**Coiffure Graphy'tifs**  
 Femmes - Hommes - Enfants  
 Visagiste  
 Tél. : 05 53 83 24 02  
 AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS  
 Du mardi au jeudi 9h-12h et 14-18h  
 Vendredi 9h-19h / Samedi 9h-17h  
 Graphy'tifs "Croix de Lugat" - 47200 St-Pardoux du Breuil

**ANIMAL FACTORY**  
 LE SPÉCIALISTE DE LA NUTRITION ANIMALE  
 CHIENS - CHATS - RONGEURS -  
 OISEAUX - CHEVAUX - BASSE COUR  
 ZAC LA CROIX DE LUGAT 47200 ST PARDOUX DU BREUIL/MARMANDE  
 05.53.88.74.06 HORAIRES Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

**SALLEFRANQUE**

Pépinières -fruitières et ornementales  
 vente directe producteur

**Tél** : 05.53.20.10.03

"Les Batanères"  
 St Pardoux du Breuil

**AB MATERIAUX**

RD 813  
 47200 ST PARDOUX DU BREUIL  
 ☎ 05.53.64.42.60  
 Fax : 05.53.64.38.83

**MGS CALORIFUGE**

PROJECTION ET INJECTION DE MOUSSE POLYURETHANE  
 CALORIFUGE THERMIQUE & FRIGORIFIQUE

**Ludovic MARCELLO**

ZAC Croix de Lugat  
 47200 SAINT PARDOUX DU BREUIL  
 E-mail : ludomarcello@hotmail.fr  
 Tél. 05 53 88 90 50  
 Fax 05 53 88 25 22  
 Port. 06 85 05 19 21  
 SIRET : 344 107 420 00038 - APE 4325A

**SARL Michel SIMEONI**

maçonnerie générale  
 béton armé  
 maison individuelle  
**St Pardoux du Breuil**  
 tél. : 05.53.64.40.82

# ÉTAT-CIVIL 2012-2013



## Bienvenue à

- Assil Ahmed BOUAMAMA, né le 20 décembre 2012

Nous renouvelons nos félicitations aux heureux parents



## Ils nous ont quittés

- Pierre Maurice MOREAU, le 31 octobre
- Danilo Fabio MANFE, le 28 décembre
- Maria Valéria CZIMER, épouse DELOISON, le 09 janvier
- Gisèle Marie Jeanne GAY épouse STAMPETTA, le 21 janvier
- Reine BORYS veuve ALEXANDRE, le 21 janvier
- Marie Colette DAUNIS épouse CAILHETON, le 26 janvier
- Serge DELORD, le 04 février
- Robert GLEIZES, le 16 février

Trop de pages de la vie du village se sont tournées trop vite. Notre émotion reste grande. Nous renouvelons notre sympathie et nos condoléances aux familles et voulons rendre plus particulièrement un hommage appuyé à Serge DELORD, l'enfant du pays : né à St Pardoux du Breuil et qui a toujours vécu et travaillé dans ce village. Il en fut un acteur économique comme menuisier dont le savoir-faire n'était plus à démontrer, car passionné par son métier. Bon vivant, il avait beaucoup de copains, beaucoup d'amis. Au revoir Serge !

# CALENDRIER DE LA SALLE COMMUNALE

	Mars	Avril	Mai	Juin
1	Privé			
2	Privé			Loto 3eme âge
3				
4			Amitiés Loisirs	
5				
6				
7				
8				
9			Privé	
10	Gym+			
11			Privé	
12				
13		Spectacle Seb. Laffargue		
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20		Privé		
21				Amitiés loisirs
22				
23	Privé			
24	Loto 3eme age			
25				
26				
27		Privé		
28				
29				
30				
31				

	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1			Privé			Loto 3 eme âge
2						
3						
4						
5				Soirée Cabaret		
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12				Amitiés Loisirs		
13	Privé					
14						
15						
16						
17		Privé			Loto 3 eme âge	
18						Privé
19				Commune		Arbre de Noël
20				Loto 3 eme âge		
21			Privé			
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28			Privé			
29						
30						
31		Privé				

<u>TARIFS</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>HORS COMMUNE</u>
Associations	60€	120€
Apéritif	60€	120€
Repas	100€	180€
Forfait week-end	140€	220€
Annulation avant location	25€	40€

## Manifestations municipales

- ❖ Samedi 13 avril : pièce de théâtre « Boeing » jouée par la Rampe
- ❖ Samedi 05 octobre : soirée cabaret au profit de l'Association Grégory Lemarchal
- ❖ Jeudi 19 décembre : Arbre de Noël communal



3 Chemin du Manège  
47200 Saint-Pardoux-du-Breuil





# INFORMATIONS DIVERSES

**VGA** (Val de Garonne Agglomération)

**Service habitat : OPAH (opération d'amélioration de l'habitat) énergie Val de Garonne Gascogne**

Vous envisagez des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation ou de réhabilitation totale d'un logement ancien, que vous occupez ou louez ?

Des subventions existent.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit.

De janvier à juin 2012, des permanences ont lieu dans les mairies des communes de Clairac, Gontaud de Nogaret, Grezet-Cavagnan, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan sur Garonne, Seyches, Ste Bazeille et Tonneins. Pour tout renseignement, contacter votre mairie ou VGA au 0553 64 96 01 (service habitat).



	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Marmande</b> Mardi 9h30-12h30	Jeudi 07/03 14/03 21/03 28/03	Jeudi 04/04 11/04 18/04 25/04	Jeudi 02/05 16/05 23/05 30/05	Jeudi 06/06 13/06 20/06 27/06
<b>Tonneins</b> Lundi 13h30 à 16h30	Lundi 04/03 18/03	Lundi 08/04 22/04	Lundi 06/05 13/05	Lundi 10/06 24/06
<b>Clairac</b> Jeudi 10h00-12h30		Mardi 02/04	Mardi 14/05	Mardi 25/06
<b>Gontaud de Nogaret</b> Jeudi 9h30-12h00		Mardi 04/04	Mardi 23/05	
<b>Meilhan/Garonne</b> Jeudi 9h30-12h00		Mardi 09/04	Mardi 21/05	
<b>Seyches</b> Jeudi 9h30-12h00	Mardi 12/03	Mardi 23/04		Mardi 04/06
<b>Sainte Bazeille</b> Jeudi 9h30-12h00	Mardi 19/03	Mardi 30/04		Mardi 11/06
<b>Le Mas d'Agenais</b> Jeudi 9h30-12h00	Mardi 26/03		Mardi 07/05	Mardi 18/06
<b>Grézet Cavagnan</b> Vendredi 9h30-12h00	Vendredi 29/03	Vendredi 26/04	Vendredi 24/05	Vendredi 28/06
<b>Casteljaloux</b> Vendredi 10h00-12h30	Vendredi 15/03	Vendredi 12/04	Vendredi 17/05	Vendredi 14/06



**ADIL 47**

**CONSEIL GRATUIT**

**05 53 67 93 65**

ADIL / Association Départementale d'Informations sur le Logement

## ADIL du Lot-et-Garonne

Vous avez un litige avec votre propriétaire, vous ne comprenez pas le fonctionnement d'une copropriété? Vous envisagez d'accéder à la propriété ? ....  
Bénéficiez d'un conseil neutre, complet, individualisé et gratuit sur tous les aspects des questions de logement et d'urbanisme tant juridiques, financiers que fiscales.

Des permanences de l'ADIL<sup>1</sup> (sur rendez-vous) sont ouvertes aux propriétaires, aux locataires, aux professionnels du territoire.

- A Marmande : tous les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois de 10h à 13h,  
Au service Habitat - Communauté Val de Garonne Agglomération (place du Marché)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
<b>Marmande le mardi 10h00 - 13h00</b>	<b>08 et 22 /01</b>	<b>5 et 19/02</b>	<b>5 et 19/03</b>	<b>2 et 16/04</b>	<b>07 et 21/05</b>	<b>04 et 18/06</b>

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
<b>Tonneins le mardi 14h30 - 16h30.</b>	<b>08 et 22 /01</b>	<b>5 et 19/02</b>	<b>5 et 19/03</b>	<b>2 et 16/04</b>	<b>07 et 21/05</b>	<b>04 et 18/06</b>

### Info énergie

Un point énergie est gratuitement à votre disposition au siège de VGA, un vendredi matin par mois, de 9h à 12h, pour toute question concernant l'énergie, notamment l'utilisation des énergies renouvelables et plus largement pour des conseils en matière de réhabilitation du patrimoine des particuliers.

Prendre rendez-vous auprès du CAUE 47 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) au 05.53.48.46.70.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
<b>Marmande le mardi 9h00 - 12h00</b>	<b>22 /01</b>	<b>19/02</b>	<b>19/03</b>	<b>16/04</b>	<b>21/05</b>	<b>18/06</b>

## ENVIRONNEMENT



### L'élimination des déchets

Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre
Ven 01	Lun 01 Férié	Mer 01 Férié	Sam 01	Lun 01	Jeu 01	Dim 01
Sam 02	Mar 02	Jeu 02 J	Dim 02	Mar 02	Ven 02	Lun 02
Dim 03	Mer 03 G	Ven 03	Lun 03	Mer 03 G	Sam 03	Mar 03
Lun 04	Jeu 04 J	Sam 04	Mar 04	Jeu 04	Dim 04	Mer 04 G
Mar 05	Ven 05	Dim 05	Mer 05 G	Ven 05	Lun 05	Jeu 05 J
Mer 06 G	Sam 06	Lun 06	Jeu 06	Sam 06	Mar 06	Ven 06
Jeu 07 J	Dim 07	Mar 07	Ven 07	Dim 07	Mer 07 G	Sam 07
Ven 08	Lun 08	Mer 08 Férié	Sam 08	Lun 08	Jeu 08 J	Dim 08
Sam 09	Mar 09 Férié	Jeu 09 Férié	Dim 09	Mar 09	Ven 09	Lun 09
Dim 10	Mer 10 G	Ven 10	Lun 10	Mer 10 G	Sam 10	Mar 10
Lun 11	Jeu 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11 J	Dim 11	Mer 11 G
Mar 12	Ven 12	Dim 12	Mer 12 G	Ven 12	Lun 12	Jeu 12
Mer 13 G	Sam 13	Lun 13	Jeu 13 J	Sam 13	Mar 13	Ven 13
Jeu 14	Dim 14	Mar 14	Ven 14	Dim 14 Férié	Mer 14 G	Sam 14
Ven 15	Lun 15	Mer 15 G	Sam 15	Lun 15	Jeu 15 Férié	Dim 15
Sam 16	Mar 16	Jeu 16 J	Dim 16	Mar 16	Ven 16	Lun 16
Dim 17	Mer 17 G	Ven 17	Lun 17	Mer 17 G	Sam 17	Mar 17
Lun 18	Jeu 18 J	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18	Mer 18 G
Mar 19	Ven 19	Dim 19	Mer 19 G	Ven 19	Lun 19	Jeu 19 J
Mer 20 G	Sam 20	Lun 20 Férié	Jeu 20	Sam 20	Mar 20	Ven 20
Jeu 21 J	Dim 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21 G	Sam 21
Ven 22	Lun 22	Mer 22 G	Sam 22	Lun 22	Jeu 22 J	Dim 22
Sam 23	Mar 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23	Lun 23
Dim 24	Mer 24 G	Ven 24	Lun 24	Mer 24 G	Sam 24	Mar 24
Lun 25	Jeu 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25 J	Dim 25	Mer 25 G
Mar 26	Ven 26	Dim 26	Mer 26 G	Ven 26	Lun 26	Jeu 26
Mer 27 G	Sam 27	Lun 27	Jeu 27 J	Sam 27	Mar 27	Ven 27
Jeu 28	Dim 28	Mar 28	Ven 28	Dim 28	Mer 28 G	Sam 28
Ven 29	Lun 29	Mer 29 G	Sam 29	Lun 29	Jeu 29	Dim 29
Sam 30	Mar 30 G	Jeu 30 J	Dim 30	Mar 30	Ven 30	Lun 30
Dim 31		Ven 31		Mer 31 G	Sam 31	

Le mercredi matin pour les ordures ménagères (bac gris : G) et le jeudi matin tous les 15 jours ( bac jaune : J) pour les papiers, plastiques, boîtes de conserve etc.

Le point recyclage sur la place de la mairie ne concerne que le conteneur pour le verre.

Un calendrier de collecte vous a été remis.

### Le ramassage de la ferraille

Assuré gratuitement par la mairie, le premier lundi de chaque mois : il suffit d'appeler quelques jours avant, au secrétariat de la mairie.

### La collecte des autres déchets

Déchets verts, ferrailles, huiles de vidange, batteries, piles, gros cartons, déchets d'équipement électrique et électronique - ampoules, électroménager, informatique...-dans les déchetteries.



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & jours fériés	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
<b>Meilhan sur Garonne</b> 05.53.89.16.53			9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00			14:00 ↓ 18:00			10:00 ↓ 14:00	14:00 ↓ 18:00		
<b>Sainte Bazeille</b> 05.53.64.44.69		14:00 ↓ 18:00		14:00 ↓ 18:00		14:00 ↓ 18:00			9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
<b>Mas d'Agenais</b> 05.53.94.54.99	9:00 ↓ 12:00					14:00 ↓ 18:00				14:00 ↓ 18:00	10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
<b>Tonneins</b> 05.53.79.79.36		14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00		10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		13:00 ↓ 18:00
<b>Marmande</b> 05.53.64.47.68	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		13:00 ↓ 18:00
<b>Clairac</b> 05.53.64.98.51		14:00 ↓ 17:00			9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 17:00			9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 17:00		
<b>Seyches</b> 05.53.93.15.64			9:00 ↓ 12:00			14:00 ↓ 18:00				14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		

### Rappel de l'arrêté municipal pris en 2009

Afin de protéger notre environnement et préserver notre qualité de vie,

Article 1° : Il est interdit de brûler des feuilles, détritiques de jardin (herbes, branchages etc...) de mai à octobre.

Article 2° : Il est interdit de brûler des matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques etc...) à l'année.

Article 3 : Il est interdit de tondre les pelouses en semaine de 12h à 14h et après 20h et le dimanche de 8h à 10h, de 12h à 16h et après 20h.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'arrêté concernant le brûlage à l'air libre des déchets verts est renforcé par l'arrêté préfectoral et la circulaire du 18 novembre 2011 prise par les ministères de l'environnement, de la santé et de l'agriculture.

Ils interdisent le brûlage à l'année des déchets verts non seulement en zone urbaine, mais aussi en zone périurbaine et rurale, lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchetteries.

Les déchets dits verts sont issus de la tonte des pelouses, de taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage.

Le brûlage est interdit pour les raisons suivantes : troubles de voisinage générés par des odeurs et de la fumée, nuisances à l'environnement et à la santé, cause de la propagation d'incendie.

### Récupération des films plastiques usagés

Val de Garonne Agglomération) assure la collecte des films plastiques agricoles usagés à raison de 2 collectes/an ; une benne est à la disposition de chaque commune membre de VGA.

Si vous êtes concerné, contacter le référent Jacques CARRER au 05.53.64.18.80

### Téléassistance



### Nos atouts

**24h/24  
7j/7**

- > **2 centrales d'écoute** de traitement d'appels
- > **Un suivi personnalisé** par nos assistantes :  
Ex : après tout traitement d'alarme, nos assistantes contactent téléphoniquement chaque abonné pour faire un bilan
- > **Formation aux gestes de premiers secours** pour les réseaux de solidarité
- > **Le plan canicule\*** : Mise à disposition du service Présence Verte, gratuitement
- > **Un fond social\*** : spécifique à Présence Verte Guienne et à destination des plus démunis
- > **Des partenariats financiers** avec les collectivités, les organismes de retraite, les associations de services d'aide à la personne, pour faciliter l'accès au service

\*sous conditions particulières

### ASSAD (Association d'aide à domicile)

Pour les communes de Birac, Longueville, St Pardoux du Breuil et Virazeil.

Sur la commune de St Pardoux, 13 familles bénéficient de l'aide à domicile ; celle-ci est répartie en 2 catégories :

- prestataires, (Mutuelle sociale agricole, Allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), sortie d'hospitalisation)
- mandataires, (A.P.A, Particuliers employeurs)

Mme TEULET Colette est la déléguée de l'ASSAD sur la commune.

C'est le Conseil général qui statue et attribue le nombre d'heures en fonction du handicap et des revenus. La détermination du nombre d'heures à charge dépend des ressources.

Pour tous renseignements contactez :

- Mr COURREGELONGUE au 05.53.20.02.54
- ou encore la Mairie de St Pardoux du Breuil au 05.53.64.10.18

## AUTRES INFORMATIONS

### Crues de Garonne

Du 17 au 21 décembre 2012, un exercice de simulation d'une crue majeure de Garonne (concernant 60 communes) a été organisé par la Préfecture du département du Lot-et-Garonne, afin d'une part d'expérimenter les dispositions spécifiques du plan ORSEC Inondations et d'autre part de tester l'organisation de crise au niveau de la commune, par le biais du plan communal de sauvegarde.

Cet exercice s'est bien déroulé malgré la très faible participation des habitants concernés, surtout ceux situés dans la zone rouge.

Il permet de rappeler les éléments suivants :

- à 7,50m, le chemin rural au lieu-dit les Andrieux est coupé.
- jusqu'à 8,50m, les habitations et le reste de la voirie sont protégés, car les 2 déversoirs de Sénestis laissent passer les eaux et le déversoir de St Pardoux du Breuil se met en charge.
- afin d'accéder par bateau aux habitations inondées, suivent quelques recommandations : fixer contre la façade de la maison une échelle fixe sinon pouvoir accéder par le balcon ; maintenir le portail ouvert malgré le courant ; nettoyer le pourtour de la maison s'il faut la contourner ; baliser les puits...
- au delà de cette hauteur, la plaine (zone rouge) est inondée et ERDF coupe l'électricité
- annonce des crues par la sirène du Mas d'Agenais :
  - 7 mètres : 1 coup long (1 minute)
  - 8 mètres : 2 coups longs chacun espacés de 15 secondes de silence
  - 9 mètres : 3 coups longs chacun espacés de 15 secondes de silence
  - 10 mètres : 4 coups longs chacun espacés de 15 secondes de silence
  - Un coup court (20 secondes) est égal à 25 cm

Exemple : Une crue de 9m75 est signalée par 3 coups longs et 3 coups courts.

- des coordonnées téléphoniques : 05.53.77.61.53

- un site internet : <http://www.vigicrues.gouv.fr>





## Photos de

Rivière le Paradis



le Trec



le lac



Comparativement aux niveaux très bas du fleuve, des rivières et du lac figurant sur les photographies du 1er rang, vous pouvez constater la différence : les niveaux sont élevés. Les nappes phréatiques ont pu être reconstituées.

## Chute d'un soixantenaire !

Suite au coup de vent du lundi 21 janvier 2013, un gros cèdre âgé de 60ans a tiré sa révérence et s'est effondré sur le chemin du manège



## Recensement

Du 17 janvier au 16 février 2013, Mmes Rolande MARCO et Myriam RICHARD ont sillonné la commune pour recueillir les formulaires du recensement, qui se déroule tous les 5 ans dans les communes rurales, le précédent ayant eu lieu en 2008. Maintenant, il faut attendre les résultats qui seront communiqués par l'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques).



## Gendarme adjoint volontaire (GAV)

La gendarmerie nationale recrute des jeunes, sans condition de diplôme, afin de devenir gendarmes adjoints volontaires, pour une période de cinq ans maximum, durant laquelle ils peuvent accéder au concours interne, pour devenir gendarme de carrière. Pendant cette période d'apprentissage, ils sont logés en colocation, payés 900€ plus 200€ de frais de bouche. Pour tous renseignements complémentaires, contacter la gendarmerie nationale au 0 820 220 221.



## Maison d'assistantes maternelles

Les assistantes maternelles, Alexia DUFAU, Fabienne LEFEBVRE et Anaïs MONTPOUILLAN organisent une journée "portes ouvertes" à la maison d'assistantes maternelles, où elles officieront à partir du début du mois d'avril, pour garder des enfants. C'est dans un local réhabilité par la mairie qu'elles vous accueilleront le dimanche 10 mars 2013.

Pour des renseignements supplémentaires, contacter Alexia Dufau au 06.11.30.86.02.





## La charte de bon voisinage

La chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne et l'Amicale des Maires du 47, ont rédigé une charte de bon voisinage dont l'objectif est de rappeler quelques principes de cordialité et de bonne entente entre l'agriculteur pour lequel la campagne est un lieu de travail et le néo-rural pour lequel la campagne est un lieu de repos et de loisirs.

### Nous, « on se respecte ... »

- en faisant connaissance, je découvre le métier de mon voisin.
- je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde...
- s'il y a un problème, cela ne sert à rien de s'énerver. De toute façon il faut trouver une solution.

### Etre bien ensemble

#### Finalelement, ce n'est pas compliqué

Nos enfants jouent au rugby dans la même équipe. On se retrouve à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie. Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.



La Chambre d'Agriculture et l'ensemble des Maires du Lot-et-Garonne sont heureux de porter à votre connaissance cette Charte de Bon Voisinage, marque de cordialité et de convivialité à la vie de nos campagnes.

Le Président de la  
Chambre d'Agriculture  
MICHEL DE LAPEYRIERE

Le Président de  
l'Amicale des Maires  
ALAIN VEYRET



Pour vous aider, la Chambre  
d'Agriculture est à votre service.  
Tél : 05 53 77 83 83  
Service « Territoires »



## Charte de Bon Voisinage

### Pourquoi une charte de bon voisinage ?

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits.

Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

### Mieux se connaître, pour mieux vivre ensemble

« Etre à la campagne », c'est le rêve que caressent de plus en plus de citadins : les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pied ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a aussi les parfums de foins coupés, les fleurs, les bons produits du potager ou du voisin agriculteur...

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait...! En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail.

Certains seront tentés de protester, de prendre leur plus belle plume pour se plaindre... Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.



### Aux questions que le citoyen se pose....

« Mais que fait-il sur son tracteur toute la journée et même le week-end ? Qu'est-ce qu'il applique sur ses cultures ? Je vais me renseigner pour savoir si c'est normal ? Pourquoi met-il un masque ? Est-ce dangereux ? D'où vient cette odeur ? qu'est-ce que c'est ? ça va durer longtemps ? »

### Voici les réponses que donne l'agriculteur...

« A l'automne, je laboure puis je prépare une terre fine pour mes semis et quelquefois je fais un peu de poussière... J'épands du fumier ou du lisier, c'est bon pour mes sols, c'est naturel même si ça ne sent pas toujours très bon.

La printemps et l'été il m'arrive de traiter, mais le moins possible. Comme dans votre jardin, il y a toujours des maladies et des insectes. La réglementation est aujourd'hui très sévère : pas n'importe quel produit, pas n'importe quand, pour différentes raisons (la santé des gens, les abeilles...), pas non plus à n'importe quelle dose, et puis surtout pas quand il y a trop de vent ou quand il pleut pour ne pas polluer ou risquer d'en envoyer chez le voisin.

Ma tenue ? c'est ma protection pour éviter de respirer du produit par accident. Et puis, sans arrosage mes fruits, mes légumes et mon maïs ne donnent rien, surtout dans nos régions. D'ailleurs vous le savez bien ! Est ce que vous n'arrosez pas votre jardin tous les jours ?

Aux mois de Juin et Juillet, il y a les moissons, et là je peux être amené à travailler la nuit pour mettre la récolte à l'abri.

Pour mon voisin, qui lui est éleveur, c'est tous les jours tôt le matin et tard le soir, 365 jours par an. Enfin, en été il y a la récolte des fruits, puis du pruneau, et à l'automne les vendanges et là récolte du maïs à livrer.»



### Pour bien s'entendre... quelques principes



#### Le citadin : « moi, j'arrive... »

- avant de me décider à aménager, je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger. Je m'installe en connaissance de cause.
- je suis à la campagne, les routes sont étroites, je fais encore plus attention à ma vitesse.
- je ne cueille pas les fruits et légumes dans les champs des agriculteurs.
- en promenade, je marche sur le côté du champ et je ferme les clôtures.
- je ne touche pas au matériel.
- je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer le troupeau.
- en un mot, je respecte le travail de l'agriculteur.

#### L'agriculteur : « moi, je travaille... »

- je travaille en respectant la réglementation.
- je fais mon possible pour diminuer les désagréments, notamment le week-end.
- si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel (moissons tardives par exemple...), je vais prévenir mon voisin.
- lorsque j'épands du fumier, j'évite de le faire trop près des habitations et je l'enfouis le plus rapidement possible.
- lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors des week-end et je tiens compte des vents dominants.
- lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents.



# ALBUM PHOTOS

Cérémonie du 11 novembre :



Soirée cabaret au profit de l'Association de Gregory Lemarchal : 6. octobre



Le public a chaleureusement applaudi

123... scéno-couleurs







Patrice qui interprète Mylène Farmer



Les Santiags



Les danseuses sévillanes Lola et Maria.





Le final, une comédie musicale des années 60 avec la participation de Jacques Musique



Spectacles : 8 décembre à la salle des fêtes



Orchestre Jacques Musique



Sébastien Laffargue « Non mais »

# LA VIE DU VILLAGE

## Flash sur des entreprises

Le mercredi 13 février 2013, à 19h, une rencontre a été organisée entre la mairie et une douzaine de chefs d'entreprise et de commerce de la commune.

Après une table ronde où chacun a pu s'exprimer, l'accent a été mis sur le tourner à gauche de la voie centrale de la D813. Une réflexion a été lancée sur une journée d'animations à faire sur les 2 zones d'activités de la commune.

Assistait à cette réunion le Major TUDURI de la brigade de gendarmerie de Marmande qui a rappelé les consignes de sécurité portant sur l'éclairage, les détecteurs, les fermetures, les alarmes ; sur les ordinateurs sur lesquels il faut faire des sauvegardes à emporter ; ou les véhicules dont il faut sortir les clés...

La gendarmerie assure des rondes de 21h à 24h, relayée après 24h par le peloton de surveillance. Ne pas hésiter à appeler la gendarmerie si vous avez un doute. En cas de vol, ne rien toucher, laisser en l'état le plus possible.

### En bordure de la D813,

- Sur la petite zone commerciale, un « love shop » Val du Plaisir a ouvert ses portes en juin 2012. Dimitri PIZZINATO vend des articles non seulement adaptés à l'enseigne, mais aussi des parfums, des huiles... Ouvert du mardi au samedi et même le dimanche après-midi.



L'entreprise Pot'land spécialisée dans les poteries, les barbecues, les planchas ouvrira le 15 mars 2013.

- Sur la zone d'activités Croix de Lugat, 2 permis de construire ont été déposés : l'un pour la construction d'un entrepôt, l'autre pour l'implantation de la médecine du travail.

Alain BARDY, concessionnaire Kawasaki, a ouvert un nouveau magasin à St Pardoux du Breuil. Mc Motos comprend un espace boutique de 270m<sup>2</sup> avec des accessoires motos et des pièces mécaniques, un atelier de 100m<sup>2</sup> et un emplacement de stockage de 170m<sup>2</sup>.

Pour Alain BARDY, la moto n'est plus un secret car c'est sa passion professionnelle depuis plus de 20 ans.



Alors nous souhaitons bonne route à ces 3 nouvelles entreprises.

## Associations

### GYM+



Le club a fêté les Rois autour d'une galette et d'un verre de cidre.

Gym + est toujours en pleine forme !  
Faire des exercices avec des chaises est une forme de gym à la quelle on ne pense pas.



Pour une inscription éventuelle, le tarif est divisé par 2 soit 35€.

A noter dans votre agenda : Gym + organise son vide greniers et vide poussettes le dimanche 10 mars à la salle des fêtes de la commune. Une buvette avec des pizzas, des quiches, des pâtisseries sera à votre disposition.



## Club La Font du Breuil

Les vacances étant terminées, nous avons profité des derniers beaux jours pour aller faire un petit tour dans les Landes. Nous sommes donc partis en car de bon matin le mardi 18 septembre direction le lac de Léon et le courant d'Huchet. En chemin, nous avons visité le musée des forges à BROCAS LES FORGES : musée très intéressant car nous avons pu admirer le travail effectué par de véritables artistes sur le métal.

Après un bon repas, nous avons traversé en barque le lac de Léon pour rentrer dans ce fameux courant d'Huchet, canal naturel qui relie le lac à l'océan.



Ce fut une promenade magnifique avec une flore exceptionnelle.

Le mardi 25 septembre nous avons fêté l'arrivée de l'automne avec notre repas chasselas.

Le mardi 4 décembre a eu lieu l'assemblée générale ; nos adhérents étaient nombreux et le vote s'est passé sans encombre. Le mercredi 12 décembre, le conseil d'administration s'est réuni au complet pour élire le nouveau bureau qui se compose de " Président LARRAN Claude, Vice-présidente DUVERGER Fernande, Secrétaire ESPERT Roger, Secrétaire adjointe SARRAZIN Solange, Trésorier SARRAZIN André, Trésorière adjointe HAVÉZ Paulette, Membres du conseil BRESSAN Josette, BOUSQUET Monique, GARBAY Joëlle, LARRAN Elisabeth, TOUMEYRAGUES Renée ".



Le mardi 11 décembre nous avons fêté les derniers anniversaires de l'année.

La Font du Breuil déplore le décès de deux de ses adhérentes Mme Reine ALEXANDRE qui après de très nombreuses années passées au club, nous a quittés à l'âge de 90 ans ; et Mme STAMPETTA Gisèle qui fut secrétaire adjointe pendant 5 ans et secrétaire pendant 10 ans, fonctions qu'elle a remarquablement remplies mais en 2008, elle a été obligée de démissionner pour raison de santé. Gisèle fut pour tous les membres du club une amie dévouée, toujours de bonne humeur ; nous n'oublierons pas les repas où elle était toujours partante pour faire quelques farces. Aussi le jour où se souvenant qu'elle avait été garde barrière, lors d'un voyage à Cahors, est descendue du train avec un drapeau pour arrêter les voitures et laisser passer le train et bien d'autres encore. Gisèle STAMPETTA s'est occupée pendant de longues années de l'entretien physique et cela était vraiment sympa de le faire avec elle, car c'était fait avec humour. Hélas, Gisèle nous a quittés à l'âge de 83 ans.



Nous avons débuté 2013 par le repas du Nouvel An, aux sons de l'orgue de barbarie de Nono la Manivelle.



## Club informatique du Breuil



Le club informatique pour sa troisième année, s'est renforcé de deux bénévoles (désormais 4 animatrices-2 animateurs) pour assumer sa philosophie : 1 animateur(trice) = 1 élève.

Du B.A.-B.A à la création d'un site, du dernier Windows 8 à la tablette tactile, chacun à son propre rythme...



Les cours sont dispensés les  
Lundis et Mercredis de 14h30 à 16h00 et de 16h15 à 17h45 dans la  
nouvelle salle des associations.

Renseignements au 05.53.20.81.80 ou 05.53.20.10.87  
ou 06.59.05.18.41



## 123... scéno-couleurs

En octobre 2012, pour la soirée au profit de la recherche contre la mucoviscidose, une comédie musicale burlesque (années 60) a été présentée, complétée par des sketches : beau succès et très bonne ambiance.

Le "Clan des veuves" s'est reformé pour le meilleur et pour le rire le 15 février. Les comédiens amateurs ont bien interprété la pièce de Ginette Garcin qui, n'engendre pas la mélancolie ; le public a beaucoup ri et a longuement applaudi la troupe.

Le vendredi 14 juin, nous jouerons le Pacte de « Cinque » à la salle des fêtes : une comédie, toujours dans le rire et la bonne humeur. Pour la soirée au profit de l'association Grégory Lemarchal, en octobre prochain, la troupe prépare d'autres sketches et une comédie musicale années 70.

Toute personne désireuse de rejoindre la troupe sera la bienvenue.

Renseignements et inscription au 05.53.94.84.60 ou au 06.88.66.41.03





## Les Santiags de Saint Pardoux du Breuil

Et une troisième année pour les Santiags qui sera une des plus importantes en matière d'événements : eh oui, après le succès du bal du 05 mai 2012, nous réitérons cette année avec un grand bal concert animé par le groupe (récompensé en 2012 par son public) "The Partners" à la Halle des Sports de Fourques sur Garonne, le 25 mai prochain, à partir de 20h30. Nous souhaitons par cet événement vous emmener dans notre univers des plus convivial et enjoué, un esprit que l'on recherche au vu de la morosité qui nous entoure ! N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour un moment de pur partage...



Et si vous souhaitez vous initier pour quelques pas de danse, nous vous ouvrirons les portes tous les vendredis soirs, à la salle des associations, à partir de 20h30 et ce jusqu'à 22h30.

Pour tous renseignements, contactez le 06.60.04.38.52 ou par e-mail [virginie.alix@neuf.fr](mailto:virginie.alix@neuf.fr)

Santiaguement vôtre.

La présidente.

## Tennis de St Pardoux du Breuil



La nouvelle saison débutera le 1<sup>er</sup> avril 2013.  
Venez échanger quelques balles en famille ou entre amis.  
La location du court pour une heure est de 1 euro.  
Les tarifs pour l'année sont :

- ❖ Enfant 7€
- ❖ Etudiant 15€
- ❖ Adulte 30€
- ❖ Couple 50€
- ❖ Famille 60€

Pour les inscriptions et les renseignements, contactez :

Mme Marie-Françoise OPPESSIOS  
10 Croix de Lugat  
47200 Saint Pardoux du Breuil  
05.53.64.51.63



## Savate Club du Marmandais

La saison a repris le 11 septembre 2012. Le club vous accueille aux mêmes horaires d'entraînement :

- ☞ Jeunes (7 à 12ans) : mardi et vendredi de 18h30 à 19h45
- ☞ Adultes : mardi et vendredi de 20h00 à 21h45
- ☞ Compétiteurs jeunes : mercredi 18h30 à 19h30
- ☞ Compétiteurs adultes : mercredi et jeudi de 19h30 à 21h00.

Les inscriptions se font sur place au Dojo du gymnase de la Gravette à Marmande.

Pour tous renseignements, contacter le club au 05.53.88.24.65 ou au 06.72.82.23.04

Depuis le début de la saison, 3 jeunes du club se sont illustrés dans les compétitions régionales : notamment le 17 février à Agen, Chris Soquetta, après avoir remporté le championnat de France benjamins la saison dernière, a gagné la coupe d'Aquitaine ; et Mattéo Choisy est reparti avec le trophée d'Aquitaine en poche. Félicitations à tous les deux.

Le dimanche 03 mars 2013, le Savate Club de Marmandais a organisé les championnats d'Aquitaine jeunes, sélectifs pour le championnat de France jeunes. Nous retrouverons ainsi Mattéo Choisy, Chris Soquetta ; et aussi Yannis Lyoussi lequel n'ayant pu participer au trophée d'Aquitaine, essaiera de se rattraper en Championnat d'Aquitaine.

Si vous désirez découvrir cette discipline qu'est la Savate Boxe Française et soutenir nos boxeurs, nous vous attendons nombreux dans une ambiance sympa et conviviale.



## ASFP St Pardoux du Breuil

A l'heure actuelle notre équipe seniors lutte pour garder la tête du classement de la 2<sup>ème</sup> division et ceci afin de passer la saison prochaine en division supérieure, promotion 1<sup>ère</sup> division.

Les jeunes comptent toujours 2 équipes : U8-U9 et U10-U11. Si des jeunes veulent s'inscrire, l'ASFP se fera une joie de les accueillir, pour compléter une équipe toujours en recherche de jeunes recrues.

Contacteur Mr VILAS Rui au : 06.26.50.00.75

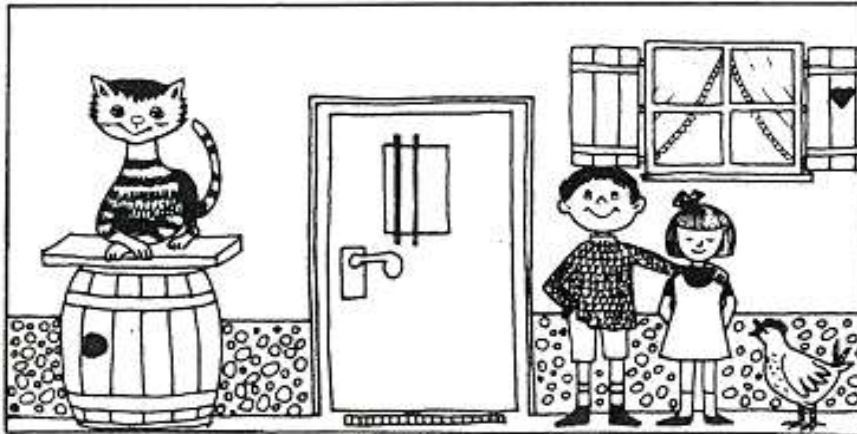
Bravo à ce club plein de mérite et d'ambition.





# JEUX

① Trouves-tu les cinq différences dans le deuxième dessin?



## Késako

Quel est le mot dont la première lettre perce la dernière?

IL EST OÙ CE MOT  
QUE JE LE PERCE ?



Quel est le comble  
pour un jockey?

## Solutions jeux n°31

③ Les parasols  
Le parasol de Toto est le C. **Une bougie.**

⑤ En piste  
1- Mèche. 2- Fil. 3- Accordéon. 4- Poquet.  
5- Fleur. 6- Nez. Le mot est: CIRQUE.

⑥ Rébus-dicton  
"Aide-toi, le ciel t'aidera."  
(Haie-2-toit-L'ŒUFS-scie-aile-t'haie-2-rat.)

⑦ Allez  
ta France!  
Il doit suivre  
le chemin B.

Exceptionnellement, dans ce bulletin ne figure qu'une page de jeux